



Formulaire à retourner avant le 31/05/2024 en mairie

- ▶ par courriel à mairie@biesheim.fr
- ▶ par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie, 13 grand rue

Aide aux jeunes pour les transports en commun année scolaire 2023/2024

| Conditions d'éligibilité | Jeune fréquentant un établissement secondaire | Etudiant fréquentant un établissement DU territoire de COLMAR AGGLOMERATION | Etudiant fréquentant un établissement HORS territoire de COLMAR AGGLOMERATION |
|---|---|---|---|
| COLLEGIEN ET LYCEEN hors contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation | 40 € | | |
| ETUDIANT de 25 ans au plus au 31/12 de l'année civile | | 95 € | 125 € |

Je soussigné(e) né(e) le / /

Adresse

certifie :

- être scolarisé(e) dans l'établissement classe.....
- être éligible à l'aide aux jeunes pour les transports en commun

Nom-prénom du représentant légal si mineur(e)

Adresse mail du jeune ou du représentant légal@.....

Pièces justificatives à joindre impérativement :

- Certificat de scolarité 2023/2024-
- Justificatif de domicile (être domicilié et déclaré en mairie)
- Justificatif du titre de transport
- Relevé d'identité bancaire ou postal (pour les majeurs, RIB au nom du jeune ou si RIB au nom des parents, autorisation tacite de versement sur ce compte).

À Biesheim, le/...../.....
Signature du jeune ou du représentant légal